

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 610 amendant le règlement de zonage numéro 53 et le plan de zonage pour la zone 141.

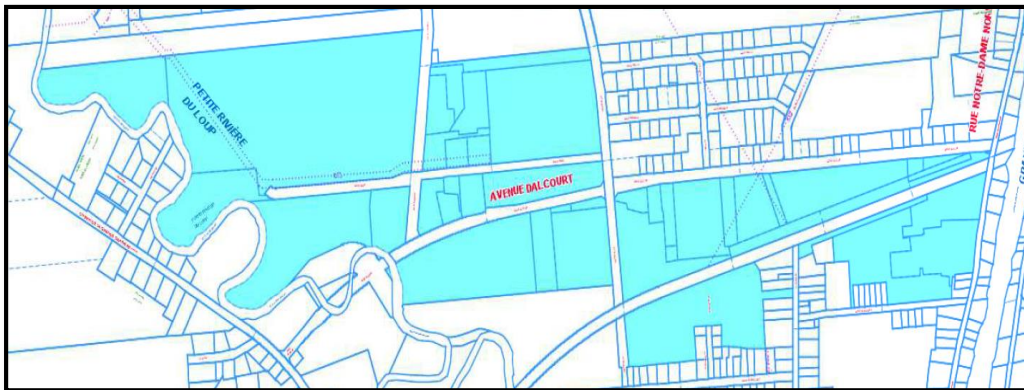
Lors d'une séance extraordinaire tenue le lundi 18 avril 2016, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le projet de règlement cité ci-haut.

Ce projet de règlement concerne la zone suivante :

La zone 141 avant modifications :

La zone 141 est délimitée comme suit :

- Dans ses limites ouest par les lots 4 409 459, 4 409 462, 4 409 491, 4 409 503, ptie 4 409 506, 4 409 507, la petite rivière du Loup et la rue Saint-Marc;
- Dans ses limites nord par les lots 4 410 310, 4 410 311 et 4 410 319, et l'avenue Dalcourt;
- Dans ses limites est par les lots 4 409 468, 4 409 475, ptie 4 409 476, 4 409 479, 4 409 480, 4 409 481, 4 409 483, 4 409 484, 4 409 485, 4 409 489, 4 409 498 et 4 409 507, et les rues de l'Industrie, Saint-Marc et Notre-Dame Nord;
- Dans ses limites sud par la petite rivière du Loup, la rue Saint-Charles, l'avenue Saint-Martin et les lots 4 410 315, 4 409 454, 4 409 455, 4 409 457, 4 409 459, 4 409 460, 4 409 461, 4 409 464, 4 409 465, 4 409 466, 4 409 469, 4 409 472, 4 409 473, 4 409 474, 4 409 476, 4 409 477, 4 409 479, 4 409 485, 4 409 489, 4 409 490, 4 409 491, 4 409 498, 4 409 499, 4 409 500, 4 409 501, 4 409 502, 4 409 503, 4 409 507 et 4 409 519.



Ajout à la zone 141 :

L'agrandissement de la zone 141 est délimité comme suit :

- Dans ses limites ouest par la petite rivière du Loup et par la rue de l'Industrie (ptie 4 411 110);
- Dans ses limites nord par la zone verte (lot 4 410 128);
- Dans ses limites est par la rue Saint-Marc;
- Dans ses limites sud par les lots 4 409 562, 4 410 317 et 4 410 318 et la petite rivière du Loup.



Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **mardi 26 avril 2016 à 18h30**, à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le Service de l'urbanisme expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement et illustrations de cette zone peuvent être consultés à l'Hôtel de ville situé au 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Donné à Louiseville
Ce 20e jour du mois de mai 2016

Maude-Andrée Pelletier
Greffière